

## RAPPORT GENERAL

*Des travaux du Prématelier sur la mise en œuvre du processus de l'ITIE  
en Centrafrique du 08 février 2008*

L'an deux mil huit et le vendredi 08 février, a eu lieu dans la salle de conférence de l'hôtel JM. Résidence, le préatelier organisé par le Comité ad hoc chargé de la mise en œuvre du processus de l'ITIE en Centrafrique.

Ce préatelier, placé sous la haute autorité de **Monsieur Jean-Chrysostome MEKONDONGO**, Ministre Délégué chargé de l'Energie et de l'Hydraulique, s'est déroulé conformément au programme joint en annexe et avait pour objectif d'informer sur l'ITIE et de l'introduire à travers deux présentations du Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**.

Ont pris part à ces travaux, les participants, femmes et hommes, dont les noms figurent sur la liste de présence qui est également jointe en annexe.

Les travaux du préatelier ont été animés par un bureau dont la composition est la suivante :

Président : **Rufin BENAM BELTOUNGOU**, Chef de Cabinet du Ministre Délégué.

Vice-président : **Raymond-Stéphane NAMKOÏSSE**, Vice-président du Comité ad hoc.

Rapporteur Général : **Michel BINDO**.

Rapporteur Général Adjoint : **Cyrille N'ZOLAMO-N'ZILAVO**.

C'est à 10 h 25 mn que le Ministre Délégué est arrivé. Il a été accueilli et installé par les membres du bureau du préatelier.

Après la lecture du programme du préatelier, le Président du bureau du préatelier a prononcé une brève allocution au nom du Comité ad hoc pour souhaiter la bienvenue à tous les participants. Il les a remercié pour la patience qu'ils ont eue malgré le retard que le programme a accusé. Il a également adressé ses remerciements au Consultant, pour les efforts qu'il a déployés afin que ce préatelier ait lieu. Ensuite, il a invité le Ministre Délégué à prendre la parole pour son discours d'ouverture.

Prenant la parole, Le Ministre Délégué a, dans sa déclaration, fait l'historique de l'adhésion de la RCA à l'ITIE et a rappelé l'origine de cette structure. En effet, le Ministre a fait savoir que l'adhésion de notre pays au processus de l'ITIE est un élément déclencheur du point d'achèvement pour l'initiative PPTE. De ce fait, le gouvernement, en adressant une saisine au Secrétariat de l'ITIE, s'est engagé de manière irréversible à mettre en œuvre le processus de l'ITIE en Centrafrique. Il a ensuite, ajouté à l'endroit des participants que par leur présence à ce préatelier, ils contribuent tous au lancement de ce processus.

La séance a été suspendue pour permettre au Ministre Délégué de se retirer.

A la reprise des travaux, le Président du préatelier a donné la parole au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour sa première présentation portant sur l'origine, les principes et les bénéfices attendus de l'ITIE. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Le contenu.
- L'historique.
- Les facteurs affectant les pays riches en ressources minérales.

- Les principes fondamentaux.
- Les objectifs de l'ITIE.
- Les résultats attendus.
- Les bénéfices attendus.
- Les pays participants (à titre indicatif).

A la fin de l'exposé, le Président du préatelier, sollicité, s'est retiré et a cédé la présidence du préatelier à **Monsieur Michel BINDO**, Rapporteur Général du Comité ad hoc.

**Monsieur Michel BINDO** a ouvert les débats sur la première présentation dans une séance de questions-réponses. La plupart des interventions des participants s'articulent autour des points suivants :

- Grâce à l'aide du gouvernement allemand, la CEMAC abrite une cellule sous-régionale de l'ITIE dont l'objectif est de renforcer les capacités. Cette cellule est organisée en deux sous-cellules, l'une à la Banque centrale et l'autre au sein de la CEMAC.
- L'exposé est trop rapide sur certains aspects pourtant, des explications supplémentaires sont nécessaires.
- N'y a-t-il pas interaction entre le processus de Kimberley et celui de l'ITIE ?
- L'argent facile n'incite pas à l'investissement. Devant les arriérés de salaires que connaît le pays et dans un contexte où la RCA peine à contrôler les sorties de diamants aux frontières, notre pays peut-il refuser l'argent facile quelque soit son origine ?
- La difficulté de maîtriser les recettes fiscales des entreprises qui ne se retrouvent pas souvent au trésor.
- La préoccupation au regard des grands principes développés : Qu'en est-il de la RCA ?
- L'exposé du Consultant tend à faire croire que c'est déjà l'atelier alors que ce n'est que le préatelier, les autres pays appliquent-ils l'ITIE et comment l'administration applique l'ITIE ?
- La problématique de la transparence est beaucoup plus politique et dépasse ce cadre. La police minière ne peut qu'accentuer la fraude par son personnel qui ne pourra que la favoriser. Quelle suite réservée à ce préatelier ?
- La RCA peut-elle être assistée pour réduire la fraude ?
- Pourquoi les gens circulent encore sans autorisation dans les zones minières ?
- Que dire du contrat Uramin-Areva ? N'est-il pas déplorable ?
- Ne met-on pas la charrue avant les bœufs en ce qui concerne la procédure en parlant du préatelier ?

A toutes ces préoccupations le préatelier a apporté des éclaircissements dont l'essentiel est ici résumé :

- Les éléments de cet exposé font partie des données officielles et concernent des pays déjà candidats, c'est pourquoi la RCA n'apparaît pas même si elle a déjà écrit.
- L'ITIE ne s'attache qu'aux paiements et aux revenus, elle est donc différente du Processus de Kimberley qui concerne la traçabilité.
- Le contrôle seul ne permet vraiment pas de résoudre la fraude surtout pour 623 000 km<sup>2</sup>. Les causes des fraudes sont principalement économiques (comment échapper à la fiscalité et à l'insécurité économique).
- Les recettes fiscales sont difficiles à maîtriser parce que le secteur est virtuellement artisanal alors qu'avec 1 000 000 carats, ce secteur n'est pas artisanal. L'ITIE une fois comprise, doit permettre à tous les acteurs (Etat et sociétés minières) de parler le même langage.

- Les centrafricains sont eux-mêmes à l'origine de la fraude, l'assistance extérieure ne servira à rien.
- Ce préatelier prépare déjà les deux futurs ateliers nationaux sur l'ITIE et son objectif est de rassembler toute la problématique liée à ce processus.

Après tous ces éclaircissements, le Président a donné la parole au Consultant pour sa deuxième présentation portant sur la candidature à l'ITIE et les prochaines étapes de l'ITIE en République Centrafricaine. Elle s'articule autour des points suivants :

- Les quatre étapes.
- Les quatre étapes du processus.
- La phase 1- Adoption.
- La phase 2- Préparation.
- La phase 3- Divulgation.
- La phase 4- Dissémination.
- Les critères de validation de l'adoption (candidature).
- L'engagement.
- La participation.
- La Structure Nationale de pilotage et de mise en œuvre.
- Le programme de travail.
- Les prochains rendez-vous.

A la fin cette deuxième présentation, une pause café a été observée.

A la reprise des travaux, **Monsieur Michel BINDO** a ouvert les débats sur la deuxième présentation dans une séance de questions-réponses. La plupart des interventions des participants s'articulent autour des points suivants :

- Quelles sont les dispositions ou les avantages que l'ITIE offre aux pays adhérents ? Cette transparence devrait être réciproque notamment dans le cas de la convention avec Uramin où cette société a fait une cession unilatérale ; quelle disposition prend alors l'ITIE ?
- Quels sont les critères de sélection des auditeurs et réconciliateurs, et quelle est la relation entre un auditeur et la cour des comptes ?
- La nécessité d'associer tout le monde dès maintenant et de prendre les mêmes représentants pour un meilleur suivi de ce processus qui est une démarche sérieuse. Comment le champion sera désigné, il est nécessaire d'arrêter des critères afin que son choix soit transparent.

A toutes ces préoccupations, le préatelier a apporté des éclaircissements dont l'essentiel est ici résumé :

- L'ITIE est un processus qui regroupe toutes les parties et les sociétés privées sont invitées au niveau national et international à s'engager sur le Processus ITIE.
- Les auditeurs ou les réconciliateurs sont sélectionnés sur la base d'un appel d'offre. L'auditeur n'effectue que des vérifications en vue de validation.
- Les inquiétudes des participants constituent en fait l'objectif de ce préatelier. En effet, le but du préatelier était de rassembler toutes les questions de chaque représentant des institutions et de les traduire en élément de travail dans le cadre du processus. Deux ateliers nationaux seront organisés pour nous conduire à la validation du processus.
- En ce qui concerne la désignation du champion, le préatelier ne fait que rassembler les observations ainsi que les propositions qu'il intégrera aux dispositions le moment venu à l'atelier.

Les dernières interventions des participants ont été réservées aux remerciements pour l'organisation et la réussite de ce préatelier. En effet, les participants ont fait savoir que l'initiative que le Ministère des Mines, à travers le Comité ad hoc chargé de la mise en œuvre du processus de l'ITIE, a prise en organisant ce préatelier est à saluer. A ce titre, ils ont souhaité que les participants à ce préatelier constituent des personnes ressources à qui le Comité ad hoc peut faire appel en cas de besoin.

Le Président de l'atelier, **Monsieur Michel BINDO**, a, dans une brève allocution finale, fait savoir aux participants qu'en répondant tous présents à ce préatelier, ils témoignent tous ainsi de leur mobilisation en faveur de la mise en œuvre du processus de l'ITIE en Centrafrique. Au nom du gouvernement, représenté par le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, le Lt. Col **Sylvain NDOUTINGAI** et le Ministre Délégué chargé de l'Energie et de l'Hydraulique, Monsieur **Jean Chrysostome MEKONDONGO**, il les a remercié et a déclaré clos les travaux du préatelier.

C'est à 13 h 30 mn que le Président du préatelier a levé la séance.

Fait à Bangui, le 08 février 2008

Le Rapporteur Général